



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



ANDRÉ LANATA

ENTRE NORFOLK ET OLETTA

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8 •
ISULA SURELLA P19 • SOCIÉTÉ P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

C'EST EN 2021 QUE JOJO TULUPIANTU
EUT L'IDÉE DE LANCER SA FABRIQUE
D'ÉTIQUETTES, QUI LUI ASSURA LA FORTUNE



À LA UNE

INCONTRU

ANDRÉ LANATA

ENTRE NORFOLK ET OLETTA P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ISULA SURELLA **GREEN PASS ET ZONA BIANCA**SOCIÉTÉ **MÉDIATION, MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Un annu dighjà...

Passani in furia i mesi quantunqua... Di marzu di u 2020, u Covid 19 schiattava. In Francia, è dunqua in Corsica dinò, s'avia da cunnoscia una stonda incredibile à u megliu, tarribili à u peghju pà certi. Mentri chì i pazienti erani di più in più numarosi è ch'ella criscia a murtalità di pettu à stu mali cusì stranu è scunnisciutu, sò milioni di parsoni chì si sò ritrovi chjosi in casa soia pà guasgi ottu simani. A parolla hè stata cappiata da u puteri cintrali è da l'autorità cumpitenti: «cunfinamentu». È l'affari ùn hè micca statu senza cunsequenzi, ch'ella sighi à u nivellu economicu, suciali è culturali. Ùn c'hè micca bisognu di fanni u listinu cumpletu è di frasturnacci ancu di più, bastarà cusì. Ma, un annu dopu, à chì ni semi? Dopu à dui cunfinamenti è un coprifocu chì ùn hè ancu cumpiu, l'affari sò sempri in francesi. Malgradu quilla mascara chì ci impidisci di veda a minima sprissioni umana (puru micca allegra), malgradu i restrizioni à parechji inde a nostra vita di tutti i ghjorni (ùn si cunnosci più cà u tritticu «métru, boulot, dodo»), malgradu quilli famosi vaccini ditti miraculosi chì ghjunghjini goccia à goccia (oimè!), ùn sariami micca in traccia di vultà à u listessu puntu com'è annu à a listessa epica? I cuntaminazioni crescini sempri di più par via di u sviluppu di i variazioni sfarenti di u virus, l'inglesi soprattuttu. È invece di pinsà à un ritornu à una vita più o menu nurmali, l'ultimi sciffri visti par asempiu in Corsica Suprana pudariani fà nascia un pinseru novu. Quillu di morti novi, di famighji sempri di più spiccati, o ancu di travaghjadori è d'artisti à l'addisperu à un puntu ancu mai toccu. Ci vularà ad aspittà i più belli ghjorni è i so timperaturi più alti pà rifa-tà appena, prima di cascà torna in a listessa cumediaccia? Ma chì sunniaciu! Un annu dighjà! ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

TUTTU RAMU

«25 % des personnes de plus de 75 ans sont désormais vaccinées.» Affirmation publiée en bandeau, à diverses reprises, le 27 février 2021, sur BFMTV, dans l'après-midi. Avec pour justification «Origine gouvernementale». La veille, la même affirmation avait été attribuée à Olivier Véran. Comment ne pas saluer pareil communiqué de victoire? Succinct, sobre, digne. Propre à mettre en valeur l'efficacité des hommes et des femmes du présent gouvernement, qui œuvrent sans relâche pour préserver la santé des Français. Le premier moment d'euphorie passé, ennui, spleen ou esprit curieux y contribuant, il arrive que l'on se pose des questions. Jusqu'à aboutir aux navrants constats de la réalité du quotidien. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 il y avait en France 6 420 254 personnes âgées de plus de 75 ans, selon l'Insee. Et, au 26 février 2021, le nombre cumulé de personnes ayant reçu les deux doses nécessaires pour vacciner un patient était de 1 560 575 [source: CovidTracker/Ministère de la Santé]. 25% de 6 420 254 [arrondissons à 6 400 000, d'autant que depuis le 1^{er} janvier 2021, nombreux sont ceux qui doivent manquer à l'appel] ? On obtient 1 600 000. Ce qui voudrait dire que ces 25% des personnes de plus de 75 ans représentent à eux seuls (!?!?) le total et plus, des 1 560 575 personnes ayant reçu les deux doses ouvrant droit au label vacciné. Bel exemple de bilan insincère. Et source d'inquiétudes: où sont passés les soignants annoncés comme protégés en priorité? Et tous les vaccinés prioritaires de droit divin?

Dans sa façon de nous servir ses vérités, Castex, Jean Bouche plaquée or, loin d'être Jean Chrysostome d'Antioche, brille -verbiage et galimatias aidant- par ses bouillies roboratives et laxatives qui nous sont servies à la louche tous les jeudis. Olivier Véran donne la désagréable impression de fouler aux pieds les bons principes inculqués par les jumeaux Cosme et Damien, patrons des médecins et des chirurgiens. Qui plus est, avec ce qu'Erasmus appelait «une douce mais folle persuasion», il est de ceux qui laissent croire que «la rencontre d'une statue ou d'une peinture de ce Polyphème de Saint Christophe les assure de ne point mourir dans la journée». Quant aux journalistes qui répercutent les informations sans vérifier leurs sources, on ne sait si l'on doit parler d'incompétence ou d'une obéissance de tous les instants à de mystérieuses injonctions tombées de l'Olympe. L'alphabet militaire, mode de communication et de confirmation [sic], peut nous fournir une explication: après Alpha, vient Bravo. Avec un B, comme billevées, balivernes, boniments, bourdes, bouteillons, bobards, bluffs, bidons. Ou un P, comme Papa et poudre aux yeux. Caricature aux traits surchargés? Libre à vous de le croire. Du reste dans un souci de faire court, nous préférons opter sans réserve pour l'expression «Tuttu ramu!» En référence à Théodore Rex. Monarque constitutionnel, lui aussi, élu dans un couvent de Valle d'Alesani le 13 avril 1736. Son règne, éphémère, n'est pas à classer parmi les hauts faits de l'histoire de notre île. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Sales attentes

La planète bruissait des péripéties privées d'une famille royale qui assure depuis 60 ans les revenus des marchands de scandales quand, grâce à une enquête signée *Mediapart*, on apprenait que la France avait soigneusement négligé de prévenir toute la Polynésie d'un «détail» en 1974. L'opération Centaure, dernière explosion nucléaire atmosphérique expérimentale française, avait alors produit un nuage de retombées, qui -suite à des prévisions erronées autant que parcellaires- avait pris la direction plein Ouest au lieu de remonter vers les zones inhabitées du Pacifique. Les huiles de la Dircen* et de l'armée, sans oublier le gouvernement de l'époque, ont laissé dans l'ignorance les habitants de toutes les terres situées sur le trajet de Moruroa à Tahiti. Confinement, interdiction de consommation de certaines denrées, ou, soyons fous, distribution de pastilles d'iode? Pas question. Pour quelles raisons, la chose n'est pas expliquée. Mais le résultat, lui, est désormais connu et implacable: des taux élevés de contamination radioactive des sols, et surtout des irradiations et les affections qui en découlent, touchant toute la population. Sans oublier, au fil des ans, une falsification par le CEA des relevés effectués après l'accident. Plus de 100 000 personnes pourraient aujourd'hui demander une indemnisation.

46 ans, donc, avant que la vérité soit connue. Infiniment plus long que pour les cafouillages tragiques du début de la pandémie, ou pour la mascarade indigne de la campagne de vaccination. 46 ans... Une éternité, mais qui sera de toute manière plus courte que pour l'affaire de la Caravelle Ajaccio-Nice: 52 longues années et six mois plus tard, le silence règne toujours, les rumeurs vont bon train et personne ne sait exactement pourquoi le vol AF1611 a plongé dans la Méditerranée, engloutissant avec lui 95 victimes. La fin des interrogations pourrait survenir avec l'assouplissement du «secret défense» pour les 50 dernières années, annoncé le 9 mars par l'Elysée. Les familles connaîtraient au bout de cette longue attente les raisons de la disparition de leurs proches. Reste seulement à espérer que cette annonce soit suivie d'effets, au contraire de tant d'autres, des plus fracassantes et solennelles, dont les abandons successifs jalonnent le parcours de M. Macron depuis son accession à la présidence. Les gens qui ne sont rien n'en sont pas moins humains. ■ **Eric PATRIS**

* Direction centrale des essais nucléaires

ANDRÉ LANATA

ENTRE NORFOLK ET OLETTA



Ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air et Commandant suprême allié pour la transformation (SACT) au sein de l'Otan* depuis septembre 2018, le général d'armée aérienne André Lanata est corse et fier de l'être. Commandeur de l'ordre national du Mérite, grand officier de la Légion d'honneur, il a une très riche carrière militaire. Issu de la promotion 1981 de l'Ecole de l'air, pilote de chasse, il a effectué de nombreuses missions sur Mirage F1-CR (Afrique, Guerre du Golfe, ex-Yougoslavie). De ses responsabilités au sein de l'Armée de l'air et du ministère des Armées jusqu'à celles qu'il assume actuellement, la trajectoire est remarquable.

Entretien avec Claire Giudici et Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani.

*Organisation du traité de l'Atlantique Nord



André Lanata, chef d'état major de l'Armée de l'air, sur la base de Solenzara avec son homologue de l'armée de l'air israélienne, en 2016.

Photos DR

«Si je connaissais la guerre de demain, ça m'arrangerait beaucoup! Ce que l'histoire nous apprend, c'est que les guerres à venir ne ressembleront pas à celles du passé.»

Vous êtes à la tête du Commandement allié transformation (ACT) au sein de l'Otan. Il s'agit de l'un des deux commandements stratégiques de l'Alliance. Quel est son rôle?

Les missions et les commandements de l'Otan ne sont pas nécessairement bien connus, pourtant il s'agit de notre Alliance atlantique, gage de notre sécurité, engagée dans la défense collective des pays membres et la gestion des crises. L'Otan est une organisation militaire intégrée permanente, ce qui, encore actuellement, est sa marque distinctive. Elle lui assure des capacités militaires dont ne dispose aucune autre alliance de défense. Deux structures de commandement stratégique sont au sommet du commandement militaire. L'une est le Commandement allié opérations (ACO), responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations de l'Alliance. Elle est placée sous la responsabilité d'un général américain. L'autre est le Commandement allié pour la transformation que je commande. Il est basé à Norfolk en Virginie, aux Etats-Unis. Au sein de l'Otan, les nations décident de leur avenir commun dans le domaine de la défense et de la sécurité. Dans un monde en perpétuelle mutation, comment se prémunir? Je propose les adaptations leur permettant de se doter des capacités et outils militaires utiles et nécessaires pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ces activités se traduisent concrètement par des réflexions prospectives, par exemple, mais nous travaillons aussi à la formation des hommes, à leur entraînement, au développement des capacités, aux coopérations nécessaires à la réussite de nos missions, à l'exploitation des nouvelles technologies.

Vous dirigez le seul commandement de l'Otan basé aux USA.

Y voyez-vous un avantage ou un inconvénient?

C'est surtout un beau symbole. Il incarne l'Alliance transatlantique et consolide les liens entre nos nations. C'est d'ailleurs après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 que s'est appliqué pour la première fois l'article 5 du traité, la pierre angulaire de l'Alliance, qui consacre la défense collective et implique qu'une attaque contre un membre de l'Otan est considérée comme une attaque

dirigée contre tous les alliés. C'est aussi un atout quand il s'agit d'échanger avec la puissance américaine, qu'elle soit politique ou militaire. La proximité d'un riche tissu de recherches technologiques est également un avantage. Notamment pour construire les adaptations évoquées précédemment. L'Alliance, c'est la prise en compte d'un ensemble géographique comprenant l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Océan Atlantique et de nouveaux espaces, tels l'espace ou le domaine cyber. Nous dépassons la seule vision européenne, en terme de territoire, des enjeux de sécurité.

Dans ce monde en perpétuelle mutation, à quoi pourraient ressembler les guerres de demain?

Si je connaissais la guerre de demain, ça m'arrangerait beaucoup! Ce que l'histoire nous apprend, c'est que les guerres à venir ne ressembleront pas à celles du passé. Notre environnement est effectivement en plein changement, nous sommes face à des mutations technologiques inédites et à des équilibres géostratégiques instables. Depuis 2018, l'espace – dans lequel évoluent notamment des satellites essentiels à la vie des pays membres et à nos opérations – est reconnu comme nouveau domaine opérationnel par l'Otan, au même titre que l'air, la terre, la mer. Puis il y a le cyberspace. Les formes d'agressions ne sont plus uniquement militaires: la conflictualité, par le biais notamment de piratages divers, a envahi l'ensemble des activités de nos sociétés. Ces agressions visent à les déstabiliser. Elle a envahi aussi le monde de la communication et le domaine du cognitif. La façon dont on utilise les nouvelles technologies et les réseaux sociaux pour influencer les individus est à prendre en compte. C'est un sujet sensible, affectant également notre stabilité, où il est important de préserver la liberté de s'informer, de partager, d'échanger.

La BA 126 Capitaine-Preziosi de Solenzara n'est pas une base Otan mais elle accueille des missions en relevant. Quel est son rôle?

La base de Solenzara est essentielle dans l'emploi de l'arme aérienne. En tant qu'ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air, j'ai toujours considéré les bases aériennes comme fondamentales



André Lanata et son épouse Christine en Corse

«Je ne suis jamais aussi bien que là-bas, sur mon bateau, dans mon jardin... qu'il faut entretenir, dans ma maison, dans mon village d'Oletta»

pour notre outil combat. Elle a d'ailleurs été utilisée de façon régulière dans l'axe sud où l'instabilité est importante. Elle constitue une pièce avancée en Méditerranée et met à portée des actions aériennes l'ensemble du bassin méditerranéen et les pays du sud. Je sais qu'elle à l'origine de nuisances sonores, sujet qui fait l'objet d'un dialogue constructif avec les acteurs locaux. Outre son intérêt économique pour la région, dans cette zone géo stratégiquement complexe, il faut voir avant tout l'atout et le maillon essentiel qu'elle constitue pour la sécurité de tous et la stabilité de la région.

La Corse, dont vous êtes originaire, vous manque-t-elle? Envisagez-vous de venir y vivre à la retraite?

Comment la Corse ne manquerait-elle pas à un Corse! Je ne suis jamais aussi bien que là-bas, sur mon bateau, dans mon jardin... qu'il faut entretenir, dans ma maison, dans mon village d'Oletta. J'y étais d'ailleurs pour les fêtes de fin d'année. Quant à savoir si j'y reviendrai à la retraite, il est encore un peu tôt pour penser à cela. J'ai passé, ces dernières années, beaucoup de temps en déplacements. Sur les 30 pays de l'Otan, 28 sont en Europe. Les voyages sont chronophages et ont un coût en fatigue. J'aimerais être plus souvent auprès de ma famille... en Corse bien sûr. Si, en effet, je quitte bientôt l'Armée de l'air, je ne compte pas arrêter immédiatement toute activité professionnelle. Il est important pour moi de continuer à apporter ma contribution à la société. Je commence mon parcours de reconversion. Pour le moment, rien n'est décidé.

Quel est votre plat corse préféré? Sauriez-vous le préparer?

Comme tous les Corses, je suis très attaché à notre cuisine. J'avoue aimer particulièrement les artichauts farcis au brocciu que je cuisine moi-même! Puis il y a tout le registre classique: les poissons, le gibier, les beignets, le fiadone...

Quelle est la personnalité corse que vous admirez le plus?

Le choix est très vaste. Pour ma part, je retiendrai l'aviateur Jean Casale, un «As» de la guerre de 14/18. Corse, militaire et avia-

teur, il coche toutes les cases! De plus, il est originaire comme moi du Nebbiu puisqu'il était d'Ometa-di-Tuda. Lorsque j'étais à la tête de l'Armée de l'air, nous l'avons par ailleurs célébré, avec les autres As, lors de la commémoration des 100 ans de la fin de la Grande Guerre.

Que pensez-vous de la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}?

Napoléon est une figure corse, quoi qu'on en pense, même si sa relation avec la Corse a parfois été compliquée. L'Histoire est à commémorer comme un tout: que ce soit au plan local, national, voire plus large. On ne peut la regarder à travers les prismes actuels. La passer au tamis des modes du moment, même quand il s'agit de ressentiments, la juger, c'est dangereux. Le passé a fait ce que nous sommes aujourd'hui. Nous pouvons être fiers de ce que nous sommes collectivement. Bien sûr, il y a eu de grands moments et d'autres plus troubles. On peut avoir un regard contrasté sur des événements comme sur de grands hommes. Napoléon est de ceux-là. Il fut un grand général et un chef d'Etat. Il a contribué à structurer la manière dont nous fonctionnons aujourd'hui et nombre des institutions qu'il a créées marquent encore notre quotidien.

Votre père, le Général Vincent Lanata était, comme vous, général de l'Armée de l'air. Vous a-t-il servi de modèle?

Nous partageons les mêmes passions, mon parcours en témoigne. Son parcours a participé à ma vocation, même si j'ai toujours eu à cœur d'avoir ma propre trajectoire, mon autonomie. Nous échangeons régulièrement sur ces passions communes: la pêche, la Corse, l'armée, les enjeux de sécurité...

Votre père a notamment publié Trajectoires ou les chemins d'une vie qui raconte son parcours. Avez-vous également des livres en projet?

Pour écrire, il faut du temps. Et je n'ai sans doute pas disposé d'un temps suffisant jusqu'à présent. Un livre mérite en effet d'être mûri. Mon père a écrit après avoir quitté le service actif, preuve sans doute que c'est un temps plus propice pour cela. ■

AGRICULTURE BIO

La Capa lance un espace test agricole



La Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] vient de mettre en place une pépinière d'entreprise agricole afin de permettre à des porteurs de projets souhaitant en priorité s'installer en agriculture biologique de tester le maraîchage, tout en bénéficiant d'un accompagnement et de matériel. Ceci pour une durée de 1 à 3 ans. Le test d'activité agricole permet en effet de développer une activité de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui réduit la prise de risque. L'espace de test se situe sur un terrain de 20 465 m², mis à disposition par la ville d'Ajaccio, il comprend une parcelle de 9 190 m² dont une partie sera consacrée à la plantation d'arbres fruitiers anciens collectés sur le territoire du Pays ajaccien. Pouvant accueillir jusqu'à quatre maraîchers, il leur permet donc de mûrir leur projet professionnel, d'en mesurer concrètement la faisabilité technique et économique, de vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel, de conforter des compétences et des savoir-faire et ce en bénéficiant d'un accompagnement humain, technique et comptable. Outre le terrain, des composteurs, des clôtures électriques et un système d'irrigation avec utilisation de l'eau agricole sont mis à disposition et en commun. Grâce au réseau d'accompagnement local et notamment aux prestations conduites par la coopérative d'activités et d'emploi A Prova et la boutique de gestion Petra Patrimonia, chaque testeur bénéficie d'un statut permettant d'assurer l'ensemble des obligations légales, la commercialisation et la gestion comptable. Il pourra ensuite, dès que possible, commercialiser ses produits, en ayant accès pour ce faire au marché de la ville d'Ajaccio, mais aussi à quelques casiers du distributeur automatique réfrigéré que la Capa souhaite installer sur la future Zone d'activités économiques [ZAE] de Mezzana. À la fin de sa période de test, il sera par ailleurs accompagné dans son installation définitive. Quatre premiers porteurs de projet – Nadine Micheli, Lisandru Amati, Swann Franceschi et Jean-Philippe Chiocca – âgés de 31 à 56 ans vont tester ce dispositif, mis en œuvre avec l'appui du Réseau national des espaces test agricoles [Reneta]. ■ AN

INTERNATIONAL

L'Adec mise sur le volontariat international en entreprise

En mai 2018, l'adoption par l'Assemblée de Corse, d'un rapport relatif à la politique de rayonnement économique de la Corse à l'international permettait à l'Agence de développement économique de la Corse [Adec] de se doter d'un réseau propre de trois volontaires internationaux en entreprise [V.I.E] au maximum par an. Le volontariat international en entreprise est un service civique. Il permet à des jeunes âgés de 18 à 28 ans d'exercer une mission [scientifique, technique, commerciale, humanitaire...] dans une entreprise française à l'étranger. Un dispositif encouragé tant dans le cadre de France Relance que du Plan Salvezza & Rilanciu promu par l'exécutif régional. L'intérêt des V.I.E pour l'Adec est, tout en attirant et formant de nouveaux talents, d'apporter un appui aux entreprises corses qui souhaitent se développer ou se conforter à l'international. Ils sont en effet en mesure de recueillir des informations sur les marchés cibles à l'international, suivre les clients internationaux existants, identifier de futurs prospects, développer un réseau de distribution ou de partenaires commerciaux à l'étranger, ou encore contribuer aux activités opérationnelles d'une implantation locale sur un nouveau marché, ou même de mener des projets, chantiers ou contrats spécifiques. Ces V.I.E. sont, avant tout, au service des entreprises de Corse et de leurs projets de développement à l'international ou de leur recherche de capitaux internationaux. La crise sanitaire rendant plus que jamais nécessaire de rester en veille afin de saisir toutes les opportunités de relance économique au niveau européen et mondial, l'Adec a, malgré ce contexte difficile, décidé d'intégrer deux V.I.E au sein de son équipe, chargés de la prospection internationale : Laura Casanova, en mission à Québec pour 12 mois [c'est du reste la première fois que l'Adec déploie le dispositif V.I.E. au Canada], et Laurent Battistelli en mission sur la zone Benelux, qui sera basé à Bruxelles pour 12 mois. ■ AN



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

DATAMATIC

Siège social : Lieu-dit Contrella, 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna
Capital : 1.000 €

Objet : Recherche, développement, commercialisation, distribution delogiciels, technologies et services d'évaluation financière et de solvabilité et détention de participations sous quelque forme que ce soit

Président : M. Pierre-Ange SAVELLI, Lieu-dit Contrella, 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna.

Directeur Général : M. Simon ETCHART, 58 boulevard des Batignolles, 75017 Paris.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession d'actions est soumise à agrément des autres associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis et donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : CF CONSTRUCTIONS
SIEGE SOCIAL : Rés Revinco - Bât D2 - 20290 Borgo

OBJET : Maçonnerie générale, fondations, terrassement, revêtement des murs et des sols, piscine en dur
DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

GERANT : Mr Fadil Jaouide - Résidence Revinco - Bât D2 - 20290 Borgo
IMMATRICULATION : RCS Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

L.PANI IMMOBILIER

Siège social : Abbazia - rue Santini - 20243 Prunelli Di Fiumorbo
Capital : 100 €

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de tout immeuble

Gérant : M. PANI Michel - Abbazia - Rue Santini - 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Cession des parts sociales : Libre entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Les parts ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 04

LF PRO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : 6, Lotissement Ambaco

Route de Rinajolu

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 03/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LF PRO

Siège : 6 Lotissement Ambaco, Route de Rinajolu, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros
Objet : Maçonnerie générale ; La pose de plaques de plâtre, de carrelage et de menuiseries, ainsi que tous travaux de peinture intérieure ou extérieure.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 2000 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Léo FEYDEL, demeurant 6 lotissement Ambaco, route de Rena-jolu, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COZZANO du 25 février 2021, enregistré à AJACCIO, le 1er mars 2021, dossier 2021 00008231, référence 2A04P31 2021 A 00232

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A CUZZANACCIA
Siège : Cozzano [20148], Lieu-dit A Filetta

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio
Objet : L'élevage de porcins ainsi que la fabrication et la vente de charcuterie et accessoirement la vente de produits alimentaires locaux [miel, fromages...] et plus largement, l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
Capital : 58.000 Euros, constitué au moyen d'apports en numéraire et en nature

Gérance : Messieurs Jean et Don-Jacques ZANI, exploitants agricoles, demeurants Lieu-dit A Filetta - 20148 Cozzano ont été nommés cogérant de la société sans limitation de durée.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés uniquement.

Pour avis, La gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 1er mars 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : PETRELIA

Durée : 99 ans
Siège social : Conca 20135 - U Casteddu - Chez Rejane Mannarini

Capital social : 1000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens y compris la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
Gérant : Monsieur Petru Antone VESPERINI, salarié, né le 31/05/1992 à BASTIA [20200], de nationalité française, de-meurant et domicilié à Conca 20135 [Corse-du-Sud].
Immatriculation : RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 14 février 2021, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCM CABINET BV

Forme : Société Civile de Moyens
Capital : Mille euros

Siège : 13 Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia

Objet social : Faciliter l'exercice de la profession de ses membres par la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires à leur exercice. Elle est ouverte à toute profession libérale.

Durée : 99 ans
Apports en numéraire : 1000 euros
Gérants : M. Antony BAZZICONI et Mme Francesca VALLESI
Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP en date du 18/02/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI MONSERRATO

Siège social : 11, Chemin de Monserato, 20200 Bastia
Capital : 1200,00 euros

Objet social : Acquisition, location ou la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non

Gérance : Monsieur Allègre André, demeurant Fort Monserato, 20200 Bastia

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/02/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

JFMA

Siège social : 2 Rue Solferino, 20000 Ajaccio
Capital : 1000 €
Objet social : Gestion, acquisition, location, administration, exploitation d'immeubles
Gérance : M MARTINI Jean-Baptiste demeurant 2 Rue Solferino, 20000 Ajaccio
Cession de parts sociales : Agrément nécessaire pour toute cession de parts sociales
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 10

CORSICA TEAM BUILDING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : 5, Rue Général Campi

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 28/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CORSICA TEAM BUILDING

Siège : 5, Rue Général Campi, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 200 euros
Objet : L'organisation d'activités, de loisirs et d'événementiels.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Michel RAYBIER demeurant 5 rue Général Campi - 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 2 Mars 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PANTA,
SIEGE SOCIAL : 11 avenue Impératrice Eugénie, Les Oliviers, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Madame Stéphanie CIA-BRINI, demeurant 11 avenue Impératrice Eugénie, Les Oliviers, Ajaccio [Corse]

- Monsieur Pierre Jean PANTALACCI, demeurant 11 avenue Impératrice Eugénie, Les Oliviers, Ajaccio [Corse]

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 28 janvier 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : CORAIL LOFTS
Capital : 1000 Euros

Objet : La société a pour objet la location meublée et plus généralement l'acquisition, la gestion et la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans
Siège social : 1 Chemin des Agaves 2, 20000 Ajaccio

Gérance : Monsieur Quentin Ruffier d'Epenoux et Madame Sandra MARCIALIS demeurants ensemble au 11 Bis rue Colbert, 78000 Versailles
Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/03/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MAGECOR

Objet social : Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, telles que : l'organisation des ressources humaines, la réduction des coûts, les objectifs et les politiques de marketing, l'organisation administrative et informatique

Siège social : Bâtiment D, Parc la Chenaie, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

Capital : 500 €

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : Monsieur MASSONI Jean-Jacques, demeurant Bâtiment D, Parc la Chenaie, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI FJM

Siège social : route de Monticello - Ldt Chialza - 20220 Monticello

Capital : 500 €

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de tout immeuble.

Gérant : M. FONDACCI Joseph - Route de Monticello - Ldt Chialza - 20220 Monticello

Cession des parts sociales : Livre entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Les parts ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZEN PISCINE,

Siège social : Lotissement Saint Cyprien, Lotissement N°37, Lecci [20137]

Objet : Achat et revente de pompes, matériel d'arrosage, matériel électromécanique et hydrauliques, produits concernant la piscine ; Construction, vente, livraison et entretien de piscines, spas et leurs accessoires ; Fourniture et pose d'éléments de sécurité de piscines ; L'assistance, la formation et le conseil dans ces domaines.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros.

Gérance : Monsieur Sébastien PARVY, demeurant Lotissement Saint Cyprien, Lotissement N°37, Lecci [20137], et Monsieur Laurent PEILLERON, demeurant rue Jean Nicoli, Immeuble Tichadou, Porto-Vecchio [20137].

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

**CORSE CONSTRUCTION MODULAIRE**

SAS au capital de 10.000 €

Siège social : Lotissement Freymouth 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 03/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CORSE CONSTRUCTION MODULAIRE

Siège : CCM

Siège : Lotissement Freymouth, 20600 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 €

Objet : Construction, aménagement, négoce et location de constructions modulaires auprès des professionnels, collectivités et particuliers.

Installation, assemblage et aménagement de modules sur site.

Achats-ventes et pose d'aménagements, accessoires et mobiliers d'intérieurs pour modules, bungalow de chantier.

Tous travaux d'entretien et réparation se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de cette activité.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. FONTAN Jean-Noël, demeurant 6 Rue ND Dame - La Citadelle - 20200 Bastia

Directeur Général : M. PALMIERI Jean-Christophe, demeurant 12 Rue de la Libération - 20620 Biguglia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARROLA-CARCOPINO du 17/02/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSILEV

Siège : ZA Baléone Centre, RN 194, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 6000 euros

Objet : L'achat, la vente, le négoce et la location de tous matériels de levage, grutage et de manutention, la prestation de services aux entreprises, Négociant en biens liés à l'activité dans les statuts.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Agosta-Plage, 20166 Porticcio, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**J&J**

Société Civile Immobilière

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Chez M. Palmieri Jean Christophe
12, Rue de La Libération
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 08/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : J&J

Siège social : Chez M. Palmieri Jean Christophe - 12 Rue de La Libération - 20620 Biguglia

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis Rond-point de Ceppe - Chemin de Cardello - 20620 Biguglia. l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. PALMIERI Jean-Christophe - 12 Rue de la Libération - 20620 Biguglia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

GIOVANNELLI MARINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Mora Del Onda
20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à LECCI du 2 février 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GIOVANNELLI MARINE

Siège : Mora Del Onda, 20137 Lecci

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Achat, vente et location de tous navires de plaisance et de tous engins maritimes motorisés ou non ; Achat et vente de toutes pièces détachées et/ou accessoires se rapportant à l'objet social ainsi que toutes activités annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Yvon, Jérôme BIENVENU, demeurant Mora Del Onda, 20137 Lecci

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**Maître François TAFANI,**

Notaire à Ventiseri

(Haute-Corse), Travo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 5 mars 2021 a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'acquisition de parcelles de terrains en vue de leur viabilisation et de leur vente par lots.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Dénomination : VANGARONE

Siège social : Porto-Vecchio [20137], route de Porra.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : Mille Euros (1000,00 Eur)

Apports en numéraire.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions entre eux pourront intervenir librement. En cas de décès de l'associé unique, la société continue de plein droit entre ses ayants droit ou héritiers, et éventuellement son conjoint survivant.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

Président : Monsieur Matthieu Julien GIANNI demeurant Porto-Vecchio [20137] Bocca dell'Oro, Route de Porra. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Stéphane CASANOVA, Notaire à 7, BIS RUE CAFARELLI 06 NICE [06] du 16/02/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

L'ALLEANZA

Capital : 1000 € apportés en numéraire

Siège : Lieu-dit Folelli, Allée des Palmiers, 20213 Penta-Di-Casinca

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Bruno CASANOVA

Co-gérant : Madame Brunehilde LA-COURARIE demeurant ensemble Lieu-dit Folelli, Allée des Palmiers, 20213 Penta-Di-Casinca [France]

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associé et au profit de l'ascendant et descendant d'un associé. Toutes cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 22

**Laurence TAFANI**

Notaire

33, Avenue de Hambourg
13008 Marseille

laurence.tafani@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE, 33 avenue de Hambourg, le 26 février 2021, enregistré au SDE de MARSEILLE le 4 mars 2021 sous les références 1314P61 2021N00484 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALTU MARE

Siège social : Lieu-dit Saint Cyprien, 20137 Lecci

Capital social : 2000 euros

Objet : Travaux sous-marins, pose corps morts, ponton, grutages, transports, dépannage, remorquage renflouage.

Vente de matériels, marchandises et accessoires nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions d'actions : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Exercice social : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Président : Monsieur José Ernesto de AMORIM, demeurant à ZONZA (20144) Poggiolo, Lot Hameau de Petra Pinzuta. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le notaire.

N° 24



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia

avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/02/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PETRA VIVA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Rue Vincentellu d'Istria, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, l'achat, la vente, la pose de meubles et d'agencements de cuisines et de salle de bains, de petits mobiliers, d'appareils électroménagers, d'accessoires liés à l'équipement de la maison, de luminaires, arts de la table.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois quarts.

PRESIDENT : La Société CANOPEE, Société par actions simplifiée au capital de 1.176.160 euros

Siège social : Rue Vincentellu d'Istria, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 752 609 644 RCS Ajaccio, représentée par Monsieur Bernard COSTA agissant en qualité de Président.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 25

**Corinne ROUDIÈRE**

Avocat à la Cour

13, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Téléphone : 04.95.32.83.15

Fax : 04.95.32.83.18

Port. 06.09.91.92.86

AVIS DE CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2021, une modification dans l'administration de la SAS CORSE INDUSTRIES SERVICE, SAS au capital de 38.112,35 euros inscrite au RCS de BASTIA, sous le numéro 304 351 893, a été décidée suite à la démission du président :

Président partant : Monsieur Gaëtan BRACCONI née le 11 Août 1974 à BASTIA et demeurant route du Village, 20620 Biguglia.

Nouveau Président : Monsieur MARCULLI Graziano né le 9 octobre 1981 à OSIO SOTTO (Italie) et demeurant Villa Soleil, Route du Village, 20620 Biguglia.

Pour avis et mention,

Le Président.

N° 26

CHEMIN DE TRABACCHINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000,00 euros

Siège social : 1, Avenue Mont Thabor

Immeuble LOGOS, 20090 Ajaccio

829 770 320 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 04.03.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social qui était : « L'acquisition d'un terrain à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, l'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent immeubles à usage d'habitation, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, marchands de biens » pour devenir « La location de logements, de terrains et autres biens immobiliers » à compter du 04.03.2021 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Pour avis, Le Président.

N° 27

AVIS

Par décision du 22 février 2021, l'associé unique de la Sarl JBV, dont le siège est place Sulana, 20230 TALASANI (832 457 147 RCS BASTIA), a décidé sa transformation en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er mars 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jean-Baptiste VINCENT demeurant Place Sulana, 20230 Talasani Directeur général : Bernadette VINCENTI née OSTERTAG demeurant Place Sulana, 20230 Talasani.

N° 28

GRUPE MUFRAGGI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.534.000 euros

Siège social : Lieu-dit Baléone

Lotissement de Baléone, 20167 Afa

RCS Ajaccio 532 472 974

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale ordinaire en date 10 juin 2020.

La Société dénommée COREVAL, dont le siège social est fixé à AJACCIO CEDEX 9 (20700) Zone Industrielle du Vazzo, CS 90009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 511 255 325, représentée par Madame Caroline QUENU, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis, Le Président.

N° 29

**AUTONOMOUS CLEAN WATER APPLIANCE (ACWA) ROBOTICS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital 26.000 euros

Le Pratu - Hameau I Croci

20140 Petreto-Bicchisano

841 218 118 RCS Ajaccio

En date du 18/12/2020, les membres du Comité Stratégique ont procédé (I) à la nomination de Monsieur Jean-François ROSSI, né le 1er octobre 1965 à Bastia, de nationalité française, demeurant Résidence le Plein Ciel - Bât C - 20220 VILLE DI PETRABUGNO, en qualité de Président de la Société à compter du 18/12/2020 et en remplacement de Monsieur Jean-François GUIDERDONI, Président démissionnaire et (II) à la nomination de Monsieur Jean-François GUIDERDONI né le 28 février 1971 à Paris 13ème, de nationalité française, demeurant Hameau I Croci - 20140 PETRETO-BICCHISANO, en qualité de Directeur Général à compter du 18/12/2020. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 30

AUTOCARS FIGARELLA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 84.500 €

Siège social : Toga - Ville di Petrabugno

20200 Ville Di Petrabugno

402.283.196 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 27 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée a décidé d'étendre l'objet social « Le transport de voyageurs et messageries, transports routiers de marchandises, services et transports de voyageurs, services de transports scolaires, organisation de toutes excursions : L'exploitation d'une licence de taxi ; La location d'autocars avec et sans chauffeur, achat et vente de tous véhicules, organisation de voyages, location de voitures avec et sans chauffeur, mécanique poids lourd, cars et camions, dépannage et remorquage de tous véhicules. Location de camions avec ou sans chauffeur. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La gérance.

N° 31

MARAMA RUN IMMO

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 1.000 €

Siège social : 8, rue Miot

20200 Bastia

800 622 508 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décisions de l'Associé unique en date du 2 septembre 2019 :

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire, la société EXA, et suppléant, la société AUDITEC, sont arrivés à expiration et n'ont pas été renouvelés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

La société MARAMA INVESTISSEMENTS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Pierre-Paul LECCIA.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SCM dénommée :

SPMG SIMONI MENTINI ASSURANCE

Siège social : Les 4 chemins, Agence Gan Assurance, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 100 €

Objet : Activités des agents et courtiers d'assurances

Gérant : Mme SIMONI MARIE-ANNE Simoni, U Diccippu, Ferruccio, 20137 Porto-Vecchio

Co-Gérant : M. MENTINI Paul, Figarella, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre coassociés et au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou descendant dès lors que le cessionnaire a la qualité d'agent général d'assurances. L'unanimité des associés est requise dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

LES OLIVIERS

SARL au capital de 7622 €
Lieu-dit Porto Pollo - Oliastrolo
Serra Di Ferro
20140 Petreto-Bicchisano
RCS Ajaccio 316 573 054

**Avis de modification
d'objet social et transfert
de siège social**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mars 2021, il a été décidé de :
- **Modifier l'objet social** à compter du 1er avril 2021.

En conséquence, l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, a été modifié comme suit : Location meublée touristique avec services associés, Le reste de l'article est inchangée.

- **Transférer le siège social** au Lieu-dit Igliastrulo-Giovanello, Porto Pollo, 20140 Serra di Ferro à compter du 1er avril 2021.

En conséquence, l'article 4 des statuts, relatif au siège social, a été modifié comme suit :

A compter du 1er avril 2021, le siège social au Lieu-dit Igliastrulo-Giovanello, Porto Pollo, 20140 Serra di Ferro.

Pour avis, Le gérant.

N° 33

SFD

SARL au capital de 361.600 €
42, Rue du Château
02470 Neuilly Saint-Front
RCS Soissons 488.976.218

Aux termes d'une délibération en date du 28/02/2021, la collectivité des associés a décidé de transformer la société en Société Civile Immobilière, de modifier l'objet social aux activités suivantes : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis et non bâtis et de transférer le siège social de la société. Ainsi, à compter du 28/02/2021, le siège social qui était à Neuilly Saint-Front [02470] 42 Rue du Château est désormais à Cargèse [20130] Capizzolu.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Monsieur Michel DEMONCEAUX demeurant à CARGESE [20130] Capizzolu reste gérant de la société.

Pour avis.

N° 34

ISAKA

SASU au capital de 5.000 €
Siège : Résidence du Diamant
Diamant I - 20000 Ajaccio
799 004 239 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 26/02/2021, il a été décidé à compter du 01/01/2021 de :

- **De remplacer l'objet social** par : Location de meublées et activités para hôtelières sans vente de boissons alcoolisées.

- **Nommer Président** Mme ANTONIETTI Née GERMOSEN GOMEZ Kirssis résidence Diamant, Diamant 1, 20000 Ajaccio en remplacement de M. ANTONIETTI Félix démissionnaire.

Mention au RCS d'Ajaccio.

GERIN FRERES METTALERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 33.000,00 euros
Siège social :
Zone Industrielle Pastoreccia
20600 Bastia
488 127 879 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18.02.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de fabrication et vente de produits métallurgiques inox et la mise en location de bureaux, co-working et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 36

MARIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : 3, boulevard Wilson
20260 Calvi
431 686 864 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 1er janvier 2021 :

- **L'objet social de la société a été étendu**, à compter de ce jour, aux activités suivantes : - La fabrication, la confection, l'acquisition, la vente et/ou la revente de prêt à porter ; - L'acquisition et la vente de produits alimentaires et/ou non alimentaires corses ;
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 37

GROUPE LD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Tolla - Bord du Lac
20117 Tolla
833 538 101 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 04/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

PB HABITAT

S.C. au capital de 120.100 euros
Siège social : Résidence Starda
Entrée B, Agosta, 20166 Albitreccia
RCS Ajaccio 888 309 713

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/21, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Gestion animation de ses propres filiales, organisation et présentation d'expositions destinés à la promotion de produits commercialisés par ses filiales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CALA BIANCA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 Euros
Porte à 2.400.000 Euros
Siège Social : Lyon (69003)
127, Rue Pierre Corneille
890 300 932 RCS Lyon

AVIS DE MODIFICATION

Le 27.11.2020, l'associé unique a décidé avec effet à compter du même jour :

- **d'augmenter le capital social** d'un montant de 2.200.000 € pour le porter à 2.400.000 € par l'émission de 2.200.000 actions d'une valeur nominale de 1€ chacune ;

- **de transférer le siège social** de LYON (69003), 127 Rue Pierre Corneille à PORTO-VECCHIO (20137), Route de Palombaggia ;

- **d'étendre l'objet social** aux activités suivantes : l'achat et la revente de plats et de boissons non alcoolisées à emporter, sans préparation, pour une consommation immédiate par la clientèle, la location et la vente de tous matériaux de plage et de loisirs, de matelas, de parasols ou destinés à la pratique de sports nautiques et balnéaires, toutes prestations de services et d'entretien. La réalisation de l'augmentation de capital a été constatée par le président le même jour. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Président : M. Julien TERRAZZONI, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Route de Palombaggia, Ranch Campo.

Radiation au RCS de Lyon et immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 40

KALLISTE SANTE

Société Civile
Au capital de 442.012,00 euros
Siège social : Chapelle de Poires
Chemin de Quenza-20137 Porto-Vecchio
790 114 169 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 23.02.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : « détention de titres et gestion de la trésorerie pour son compte et pour celui d'autrui » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

CAR RENTAL PREMIUM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Analonga, Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
839 580 024 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Février 2021, Mme Alexandra, Simone, Germaine SAULI, née MICHEL, et Madame Pauline SAULI, demeurant ensemble Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, ont été nommées en qualité de Directrices Générales en remplacement de Monsieur Guillaume Roger MARCEL-LESI, démissionnaire.

Pour avis, le Président.

**DAMIEN MIQUEL
RANDONNÉES**

SARL à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Bât B - Imm Le Zephir
Résidence Leredu
22, Cours Lucien Bonaparte
20000 Ajaccio
539 360 560 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 01/03/2021, il a été décidé de :

- **D'étendre l'objet social** à : La Société a pour objet : L'organisation de randonnées motorisées touristiques guidées, l'encadrement et la logistique, l'accueil et l'hébergement des participants. L'achat, la vente, la location et la réparation de cycles et motocycles, d'accessoires et dérivés, d'engins de loisirs tels que les vélos, les quads et les jet-skis, ainsi que l'achat et la vente de pièces détachées de cycles et motocycles, tant neuves que d'occasion. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- **Nommer Gérant** M. MIQUEL Henri, domicile Résidence Leredu, Immeuble Zéphyr B, cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 43

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 1er février 2021 fait à BASTIA [20200], enregistrée le 20/01/2021, Dossier 2021 00002564, référence 2B04P31 2021 A 00095.

La Société dénommée CHAMIRA, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à 37B Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 818 376 345, représentée par sa présidente, Mme Nathalie LE-TOWSKI,

A donné en location-gérance à : La Société dénommée RG, société par actions simplifiée, au capital de 500,00 euros, dont le siège social est situé à 37 Bis Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par son président, M. Daniel, Pierre-Paul, Bernard RUL,

Un fonds de commerce situé à BASTIA [20200] 37B Boulevard Paoli, pour lequel le bailleur est identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 818 376 345 ayant pour activité la Restauration. Pour une durée de 1 année à compter du 01/04/2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis,

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 24 Février 2021, la société "EMAL", SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège est à BASTIA [20200] 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 417 498 359, a donné en location-gérance à la société "KRISTAL", SARL au capital de 1.000,00 € dont le siège est à BASTIA [20200] 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 840 844 500, un fonds de commerce de vente d'articles vestimentaires, maroquinerie, accessoires, articles de décoration et linges de maison ainsi que la retouche et tous articles de confection sis et exploité à BASTIA [20200] 37 boulevard Paoli - Galerie Paoli - pour une durée d'une année à compter du 1er Mars 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

TOTAL CORSE

S.A.S. au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 4 Août 2020, la SAS société « d'Etablissement Castellani », immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 381 652 536 a consentie à la société TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence "Le Desk" - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188 la location-gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « Relais de St Joseph » situé à AJACCIO 20000 - Quartier St Joseph, à compter du 1er Juillet 2020 pour une durée de dix années.

LOCATION GERANCE

Par acte SSP en date à Figari, du 01/11/2020, Mme Emmanuelle, Jeanne, Paule Canonici, demeurant l'Auberge Anton-Pa-Stellone, 20114 Figari, a donné en location-gérance à De Oliveira Ferreira Matos Maria Delfina, demeurant Lieu-dit Ena, 20114 Figari, un fonds de commerce de Salon de Thé, Pâtisserie, à l'enseigne Salon de Thé Stellone, sis et exploité l'Auberge Anton-Pa-Stellone, 20114 Figari, pour une durée de 1 AN, à compter du 01/11/2020.

04 95 32 04 40

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date, à Bonifacio, situé au 17 rue DORIA, du 1er mars 2018

Par la société la SARL SAN BARTOLOMEO, demeurant au 16 rue Doria à BONIFACIO [20169] à Monsieur Umberto DONATO demeurant à Villa 1 - Bât. 2 - Lieu-dit Gazzetto - route de Sratène - 20169 BONIFACIO. D'un fonds de commerce de vente de produits de boulangerie et pâtisserie à l'enseigne SAN BARTOLU, sis et exploité au 17 rue Doria à BONIFACIO [20169].

Pour une durée de un an et dix mois à compter du 1er mars 2018.

A pris fin, à son terme fixé, le 31 décembre 2019.

Pour avis,

AVIS

Par acte SSP du 03/03/2021, LIMSAQ, 838 172 971 RCS Ajaccio Forconi, E SELA, Santa Barbara, 20100 Sartène a donné location gérance à : Gaiffier Laury, 4 Lot Santa Barbara, 20100 Sartène, son fonds de commerce de Restauration rapide, vente à emporter sis et exploité au Place Porta, 20100 Sartène. Le présent contrat est consenti pour une durée de 1 an à compter du 01/05/2021 au 30/04/2022, renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 février 2011.

Monsieur François STAGNARO, demeurant à FURIANI [20600] Route de l'étang. Né à BASTIA [20200], le 25 septembre 1946.

Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à FURIANI [20600], le 10 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 4 mars 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217] Rue Principale, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2010, Monsieur André RISTERUCCI, en son vivant retraité, demeurant à ALZI [20212] Né à SETIF, (ALGERIE) le 5 octobre 1942. Décédé à ALZI [20212], le 5 juillet 2020. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 27 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vannina MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT 20217, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion,
Le Notaire.

DISSOLUTION LIQUIDATION**JULIA MARIA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit A Villa

20217 Saint-Florent

880 348 842 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Toussaint GIORGI, demeurant Villa les Oliviers, la Punta - 20217 Saint-Florent, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit A Villa - 20217 Saint-Florent.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

SARL Exploitation de la Boulangerie

Pâtisserie **CHIAVERINI**

Capital de 7622,45 euros

Inscrite au RCS de Bastia

Sous le n° 333 426 013

Siège social est Folelli

20213 Penta Di Casinca

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 24 novembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Thérèse CHIAVERINI, née le 14 août 1953 demeurant Folelli - 20213 Penta Di Casinca, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Folelli - 20213 Penta Di Casinca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CORS OIL

SARL au capital de 300 €

Siège social : Immeuble Les Mouettes

20137 Porto-Vecchio

804631042 RCS Ajaccio

L'AGE du 01/01/2021, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Ciabrini Jean Charles, demeurant Immeuble Les Mouettes, 20137 Porto-Vecchio et fixé le siège de liquidation au siège social.
Dépôt : RCS Ajaccio.

JULIA MARIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit A Villa

20217 Saint-Florent

Siège liquidatif : Lieu-dit A Villa

20217 Saint-Florent

880348842 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2020 au Lieu-dit A Villa, 20217 Saint-Florent, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Toussaint GIORGI, demeurant Villa les Oliviers, la Punta, 20217 Saint-Florent, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR
ENTRE LA RT 10 ET L'EX RD 30****COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO**

(PROJET POURSUIVI PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE)

2ème insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 060-2021 du 27 janvier 2021] :

Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 8 mars 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Taglio-Isolaccio :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour entre la RT 10 et l'ex RD 30 ;

* l'enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie annexe, Route de la Mer,
20230 Taglio-Isolaccio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 16 décembre 2020] :

Monsieur Pascal SANCI recevra le public en Mairie de Taglio-Isolaccio, selon les modalités suivantes :

* lundi 8 mars 2021, de 9h00 à 12h00 ;

* mardi 23 mars 2021, de 9h00 à 12h00.

Monsieur Jean-Michel ANGELINI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (07 84 61 50 74), le mercredi 10 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00, et le mercredi 17 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Taglio Isolaccio.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mardi 23 mars 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Taglio Isolaccio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président du Conseil Exécutif de Corse, Rond-Point du Maréchal Leclerc, 20405 BASTIA cedex 9.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

F3 - FORMULAIRE**RESULTAT DE MARCHÉ**

DEPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna.

Correspondant : SERVICE MOUILLAGE ORGANISE

Mairie Annexe de Porticcio - BP 93

20166 Porticcio

Tél. : 04-95-25-29-29

Télécopieur : 04-95-25-06-21

Courriel : mouillage@mairie-gpp.corsicaadresse internet : <http://www.grosseto-prugna.fr/>.

Objet du marché : Mise à disposition [location], de pose, de dépose et d'entretien d'équipements de mouillages organisés connectés des plages de la commune de Grosseto-Prugna [20166]

Catégorie de services : [27] Autres services

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Autres informations : Marché déclaré sans suite.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05 Mars 2021

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 09/2021**Faisant suite à une déclaration sans suite
pour cause d'infructuosité (Lot 1) et d'intérêt général (Lot 2).**1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,9/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com**2 - MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique].**3 - OBJET DU MARCHÉ :** Marché de Fournitures de lanterne d'éclairage public à led.**4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :**

Lot n° 1 : Fourniture - Lot n° 2 : Dépose et Pose

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.**6 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.**7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :** Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.**8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :** Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Pole technique de la Commune.

Courriel : servicetechnique@pietrabugno.com .**9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :**Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.**10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au 31 mars 2021 - 12 h 00.**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**Commune de Rogliano - Monsieur le Maire
Mairie - 20247 Rogliano - Téléphone : 04 95 35 42 04
Courriel : mairiederogliano@orange.frAdresse du profil d'acheteur [URL] : <https://www.dematis.com>**2 - MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.**3 - OBJET DU MARCHÉ :**

Fourniture, livraison, pose et maintenance d'une laverie automatique

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.**5 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil de l'acheteur : <https://www.dematis.com>**6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano
04.95.35.42.04 - mairiederogliano@orange.fr**7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :** Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.dematis.com>. La signature électronique n'est pas exigée.**8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** 02 avril 2021 à 12 heures**Caisse locale CORSOPAR**

Siren : 345 334 247 - Siège social : 1, Avenue Napoléon III - 20000 Ajaccio

Mesdames et Messieurs, les sociétaires de la Caisse Locale CORSOPAR sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur première convocation :

Le 19 mars 2021, au siège social de ladite Caisse

Locale situé : 1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Pour le cas où la première assemblée ne pourrait pas valablement délibérer, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale Corsopar se tiendra sur seconde convocation :

Le 26 mars 2021, au siège social de ladite Caisse

Locale 1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Ordre du jour :

- * Présentation et Approbation du rapport de gestion de la CGP ;
- * Lecture du bilan et du compte de résultat ;
- * Présentation du rapport du CAC sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- * Approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- * Quitus aux membres de la CGP ;
- * Validation des mouvements du capital social ;
- * Fixation de la rémunération des parts sociales ;
- * Affectation des résultats de l'exercice ;
- * Questions diverses ;
- * Pouvoirs pour les formalités légales.

DERNIERES MINUTES

N° 60

3F CONCEPTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1002,00 €
Siège social :
220, avenue Saint-Alexandre Sauli
20270 Aléria
820 158 277 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2021 :
- Monsieur GERARD BURGUET demeurant 1 chemin du Fort la Croix, BASTIA (Corse), a été nommée gérant, en remplacement de Monsieur JULIEN FAVIER, gérant démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 61

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°25, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » Semaine du vendredi 5 février 2021, N°6859.

Concernant : SAS FUTUR Invest
Il fallait lire :

« Président : Mr Pariggi Stéphane,
Il a été omis de préciser :

Directrice Générale : Mme Isabelle Pariggi née Girard, demeurants 18 route Sainte Lucie, 20200 Ville-Di-Pietrabugno»

Et non : «Gérant : Mr Stéphane Pariggi», Comme écrit par erreur.
Le reste sans changement.

N° 62

RANNA

SCI au capital de 2000 €
Scala, Hameau de Palmento
20220 Santa-Reparata-Di-Balagna
R.C.S. de Bastia 437 802 986

L'AG du 01/03/2021, a constaté la nomination en qualité de gérante de la société RANNA de la SCI QUATRE VINGT DIX SEPT, identifiée au RCS de BASTIA sous le numéro 413 733 874 et dont le siège social se situe à la Scala, Hameau de Palmento à SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA [20220].

La SCI QUATRE VINGT DIX SEPT est représentée par Madame Nathalie MARRANT, née à LILLE [59] le 30/09/1967 demeurant à Santa-Reparata-Di-Balagna [20220] Scala, Hameau de Palmento.
Mention au RCS de Bastia.

N° 63

AVIS

Par délibération du 25/02/2021, les associés de la SAS SVASM GESTION, capital de 700.000 €, siège à Porto-Vecchio [20137], 28, rue du Commandant l'Herminier, 838 939 627 RCS Ajaccio, ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à PARIS [75008], 66, avenue des Champs Elysées, Bureau 46, dans le ressort du tribunal de Commerce de Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 64

CORSICARS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 40.000 euros
Siège social : 3, avenue des Crêtes
Résidence Les Horizons II
Bât F - 20000 Ajaccio
844 801 985 RCS Ajaccio

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/03/2021, il résulte que le capital social a été augmenté de 39.000 euros par incorporation de comptes courants d'associés. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros [1000 euros].

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante mille euros [40.000 euros].

Pour avis,
Le Président.

N° 65

AVIS

Suivant acte sous seings privés en date à Saint-Florent du 12 Février 2021, enregistré le 24 Février 2021 par le service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia sous les références suivantes : Dossier 2021 00007639, Référence 2B04P31 A 00310,
La société SAN LORENZO IN LUCINA, SARL au capital de 10000 euros, ayant son siège social Saint-Florent, 20217 Saint-Florent, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 489294116.

A cédé à :

La société OPTIQUE SAINT-FLORENT, SARL au capital de 30000 euros, ayant son siège social Avenue de la Libération, Immeuble le Prado B, Lupino, 20600 Bastia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 889919080.

Un fonds de commerce d'optique, lunetterie, contactologie, audioprothèse sis à SAINT-FLORENT, 20217 SAINT-FLORENT, exploité sous l'enseigne OPTIQUE STROMBONI,
Moyennant le prix de 81.000 €.

La prise de possession et de jouissance est fixée au 12 Février 2021.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu au siège du Fonds pour la validité et pour la correspondance auprès du Séquestre, SCP JUNQUA ET ASSOCIES, à l'adresse suivante : BP 31011, 84096 AVIGNON CEDEX 9.

Pour avis.

N° 66

GROUPE MARAMA

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 2.360 €
Siège social : 8 Rue Miot
20200 Bastia
800 573 842 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 26 février 2021, l'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital de 1.963.081,20 € pour le porter à la somme de 1.965.441,20 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le représentant légal.

N° 67



AUTONOMOUS CLEAN WATER APPLIANCE (ACWA) ROBOTICS

Société par Actions Simplifiée
Au capital 26.000 euros
Le Pratu - Hameau I Croci
20140 Petreto-Bicchisano
841 218 118 RCS Ajaccio

En date du 01/03/2021, le président, agissant sur délégation consentie par les associés le 18/12/2020 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 13.684,80 € pour le porter de 26.000,00 € à 39.684,80 €, par l'émission de 17.106 actions ordinaires nouvelles.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 68

PRESSE SOUS LES PALMIERS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Place du Maréchal Foch
20000 Ajaccio
503274961 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Julien PAOLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Hortense AGOSTINI, demeurant 3 rue des Ecoles - 15400 MENET, pour une durée illimitée à compter du 01/03/2021.

Pour avis,
La Gérance.

N° 69

AVIS

Suite à l'AGE du 01/01/2020, l'associé unique de la SAS CLOSER STUDIO, SAS au capital de 100 euros dont le siège social est Le Reginella - avenue de la République à CALVI, immatriculée au RCS BASTIA sous le n°840.174.346 a décidé de modifier l'objet social qui devient : création, acquisition, prise en location-gérance, exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de type discothèque.

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

SASU "OHANA DISTRIBUTION"

Siège : Immeuble JB MARCHETTI - Les Quatre Chemins - 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'activité d'agent commercial dans le domaine du prêt à porter

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Madame Sonia REYNAUDON demeurant 5 route de Cala Rossa - I Cardiccioli - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,

N° 71

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/03/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : I DUI PASTORI

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2000 euros

SIÈGE : Lieu-dit Suaralta, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : Exploitation et installation de panneaux photovoltaïques

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PRESIDENT : Monsieur Didier, Paul, Michel RAFFALLI, demeurant lieudit Suaralta, 20167 Sarrola-Carcopino, né le 17 octobre 1959 à Constantine (Algérie), de nationalité française,

DIRECTEUR GENERAL : Madame Angèle, Toussainte NIVAGGIOLI, demeurant lieudit Suaralta, 20167 Sarrola-Carcopino, née le 29 janvier 1969 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française,

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 72

CORSIMMEX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4, Rue Carnot
20200 Bastia
R.C.S : Bastia 498 260 371

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associée unique du 1er décembre 2020, il résulte que le siège social a été transféré à Résidence Bella Vista, Bâtiment A, rue Paratojo à Bastia [20200] et ce à compter du 1er décembre 2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 73

PETRARA

SARL à Associé Unique
Au capital de 2.210.000 €
Siège social : Route d'Ortale
20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 795 008 051

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2020, la société ALPAZUR CAC, SAS au capital de 10.000 €, 31 Rue Paul Bounin - Les Vikings B - 06100 NICE, RCS NICE 807 545 827 a été nommée commissaire aux comptes titulaire à compter du 30/10/2020, pour une durée de 6 exercices. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71



ÉLECTIONS SYNDICALES DES TPE

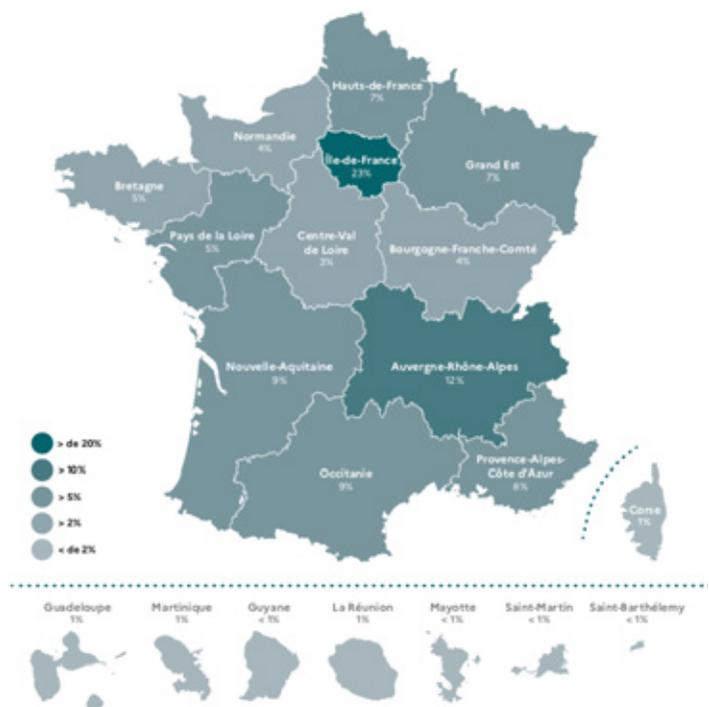
Près de 5 millions d'électeurs (pas assez) concernés

En 2008, le Parlement votait une loi visant à donner davantage de légitimité et de représentativité aux organisations syndicales, qui représentent les salariés dans les entreprises ou dans la négociation des conventions collectives. La représentativité des syndicats s'appuie sur les résultats des élections des délégués du personnel et des comités d'entreprise devenus aujourd'hui les comités sociaux et économiques. Toutefois, cette réforme étant incomplète – puisqu'elle ignorait les salariés des très petites entreprises dans lesquelles il n'existait pas de telles élections – une loi de 2010 est venue la compléter en organisant un scrutin spécifique pour ces salariés. Depuis 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE) et les employés à domicile, dès 16 ans et quelle que soit leur nationalité, peuvent voter pour choisir le syndicat qui les représentera. Un droit dont ils usent encore trop peu, cela dit: deux scrutins ont déjà été organisés, en 2012 et 2017 et à chaque fois le taux de participation a été très faible; celui de 2017 étant même inférieur à celui de 2012 avec 7,35% de suffrages exprimés. Cette année, à compter du 22 mars, près de cinq millions de salariés sont appelés à voter pour désigner celles et ceux qui les représenteront, les conseilleront et si besoin les défendront. Pour ce faire, ils ont en principe reçu, dès le début janvier 2021, un premier courrier avec leurs informations personnelles d'inscription sur la liste électorale; puis en mars, un deuxième courrier avec leur identifiant de vote, leur code confidentiel et leur bulletin de vote. Ils peuvent voter, à leur convenance, sur internet ou par courrier. Dans les deux cas, le vote est sécurisé, confidentiel et anonyme. La consultation s'achèvera le 6 avril 2021. ■ AN

Savoir + : election-tpe.travail.gouv.fr/



Répartition des électeurs et électrices par région



La participation à l'élection TPE de 2017



VIE DES COMMUNES

Installation d'une délégation spéciale à Calacuccia

Le 26 février 2021, le Conseil d'État a annulé le résultat des opérations électorales de la commune de Calacuccia pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2020. Un recours avait en effet été déposé, sur la base d'une affirmation selon laquelle, le jour du scrutin, de nombreux électeurs avaient négligé de passer par l'isoloir avant de déposer leur bulletin dans l'urne. Dans un premier temps, le Tribunal administratif de Bastia avait estimé que ces irrégularités étaient bien de nature à altérer la sincérité du scrutin et avait donc invalidé l'élection. Décision confirmée par le Conseil d'État. Aussi, par arrêté daté du 4 mars 2021, le préfet de Haute-Corse a désigné une délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement de la commune jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Installée le lundi 8 mars 2021, la délégation est composée de Gérard Perfettini, administrateur territorial à la retraite qui exercera les pouvoirs de police du maire; Joseph Archiapati, officier de gendarmerie à la retraite et Paul Giacobbi, inspecteur divisionnaire des finances publiques à la retraite. Elle remplira les fonctions de l'ancien conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente et préparera l'élection du prochain conseil municipal. ■ AN

GRITACCESS

Favoriser l'accessibilité aux Sentiers du patrimoine par le multimédia

En 2018, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) était retenu comme partenaire du projet Grand itinéraire tyrrhénien accessible patrimonial et culturel (Gritaccess). Ce projet doté d'un budget total de 6,704 M€, dont la Collectivité de Corse est chef de file, est le fruit de la collaboration de 14 partenaires issus de cinq régions : Corse, Ligurie, Toscane, Sardaigne et Paca. Son objectif est de faciliter l'accessibilité au patrimoine par de petits équipements essentiellement liés à la communication et à la mise en place d'actions de sensibilisation pour tout public reposant sur le transfert intergénérationnel et sur l'innovation en matière de valorisation du patrimoine. Le budget prévu pour ces travaux et aménagements est de 309 291€ financés à 85% par l'UE, les 15% restants étant à la charge des collectivités locales concernées. Dans ce cadre, les Sentiers du patrimoine labellisés par l'OEC sous le titre *Chjassi di a memoria* ont servi de support et l'office a soutenu et accompagné les collectivités locales dotées d'un ou plusieurs Sentiers du patrimoine afin de favoriser l'accessibilité. Ceci en réalisant des aménagements d'accessibilité physiques et des animations en faveur des différents publics – scolaires, intergénérationnel, professionnels, handicapés. Il a aussi procédé à l'aménagement d'espaces de consultation des *Chjassi di a memoria* dans les offices de tourisme, mairies, espaces multimédias pour permettre une accessibilité distante grâce à des équipements multimédias : pupitre interactif permettant la visite virtuelle des sentiers, casques de visualisation en réalité virtuelle contenant une vidéo 360° de visite du sentier et offrant la possibilité d'accéder aux autres vidéos disponibles des Sentiers du patrimoine, etc. Le 8 mars, l'OEC a doté l'Office du tourisme de Corte de ces équipements, permettant notamment de valoriser prioritairement les deux Sentiers du patrimoine du Centre Corse – Corti et *I tre Paesi* [A Casanova, u Poghju, A Riventosa] – mais aussi d'accéder au réseau des autres sentiers. Son déploiement est d'ores et déjà effectif sur six espaces de consultation répartis sur le territoire : la médiathèque de Folelli, l'Office du tourisme de l'Île-Rousse-Balagne, la mairie de Lumio, l'Office du tourisme de Centre Corse, l'Office du tourisme de Solenzara et la mairie de Monacia d'Aullene. À terme, tout le réseau des *Chjassi di a Memoria* sera doté du même dispositif. ■ AN



Photo Office de l'environnement de la Corse

4,8

Les chiffres de la semaine

centimes d'euro par litre de plus entre les mois de janvier et de février 2021 (+3,1%) pour le prix moyen du SP95 à la pompe en Corse et 4,3 centimes d'euro de plus (+3%) pour le prix moyen du gazole, indique Cor-sistat. On observe toutefois, par rapport à février 2020, une baisse de 3,6% pour le SP 95 et de 4,5% pour le gazole. Les différentiels de prix moyens entre Corse et continent diminuent pour le cinquième mois consécutif : -3,3% et -8,5%.

160

Les chiffres de la semaine

millions d'euros de financements à la clé pour le protocole d'accord signé le 4 mars par le préfet de Corse et le maire d'Ajaccio et président de la Capa, dans le cadre d'un contrat de relance et de transition écologique. Parmi les 8 opérations prévues : créer un centre de sur-tri et valorisation des déchets de la Capa (36,5M€) ; aménager la citadelle d'Ajaccio et le front de mer (15,60M€), créer un musée Napoléon à Ajaccio (13,5M€).

1,8

Les chiffres de la semaine

million d'euros au total (travaux, maîtrise d'œuvre et conception) pour l'opération de rénovation du pont de Casamozza qui franchit le fleuve Golu. Construit en 1969 sur le territoire de la commune de Lucciana, cet ouvrage à trois travées, d'une longueur totale de 123,30m, nécessite des travaux de réparation et de renforcement. La durée estimée du chantier, qui a démarré en septembre 2020, est de 9 mois.

DU GREEN PASS À LA ZONA BIANCA



Alors que la Corse doit observer un couvre-feu dès 18h, la Sardaigne est devenue l'Eldorado de ceux qui ont hâte de s'attabler dans un bar ou un restaurant. Il leur faudra cela dit, comme pour les passagers à destination de la Corse, remplir certaines conditions. Et voilà qu'on parle de passeports sanitaires...

Prise le 7 mars et postée le lendemain sur les réseaux sociaux, la vidéo a fait rêver ou râler plus d'un internaute, en Italie comme en France, notamment en Corse. On y voit la terrasse bondée d'un restaurant sarde, ouvert le plus légalement du monde. Fin février, la Sardaigne est en effet devenue une zone blanche – la seule d'Italie – à faible risque de contagion. Ce qui, à compter du 1^{er} mars, a permis la levée d'une bonne partie des restrictions qui s'y imposaient jusqu'alors et le retour à une vie quasi-normale. De quoi redonner une certaine attractivité à l'île, tandis que, à peu de distance de là, la Corse, sous couvre-feu dès 18h, voit ses bars et restaurants fermés jusqu'à mai, dans le meilleur des cas.

Et cette fois, le président de la Région autonome de Sardaigne, Christian Solinas, est parvenu à mettre en place des contrôles à l'arrivée dans l'île, comme il en avait déjà manifesté l'intention dès le printemps 2020, avant de se heurter à l'opposition du gouvernement italien. Une mesure similaire avait été proposée peu après par la majorité régionale corse mais aussi certains élus locaux – dont l'ex-maire de Porto-Vecchio, Georges Mela – et soutenue par les professionnels de santé de Corse. Mais, outre qu'elle avait suscité une levée de boucliers dans les rangs des professionnels du tourisme corses dont beaucoup craignaient qu'elle ait pour effet de dissuader les vacanciers de venir, là aussi, l'État avait mis son veto. Pour, quelques mois plus tard, à la demande cette fois de l'Agence régionale de santé et du préfet, autoriser de conditionner l'entrée en Corse à la présentation d'une attestation sur l'honneur et la preuve d'un test de dépistage négatif.

Initialement, Christian Solinas entendait que les passagers arrivant dans sa région se soumettent, au débarquement, à un test rapide. In fine, il a revu sa copie. Pour entrer dans la zone blanche, les arrivants peuvent présenter un certificat de test négatif ou un certificat de vaccination, ou faire un test rapide dans les ports et aéroports sardes, ou s'engager à faire un test sous 48h dans une structure agréée. Ou se mettre en isolation pendant 10 jours. Au préalable, il doivent s'enregistrer sur la plateforme SardegnaSicura: outre un site web, les candidats au voyage se voient proposer, depuis le 9

mars, de télécharger l'application Safe Sardinia, disponible pour IOS et Android. Par ailleurs, c'est aussi le 9 mars qu'une salle dédiée à la réalisation de tests rapides a été ouverte à l'aéroport de Cagliari Elmas, à l'attention des voyageurs qui souhaitent être testés avant de quitter l'île mais aussi des habitants désireux d'accéder à ces tests.

Alors que le Latium et la Vénétie, en attendant de virer au blanc, examinent de leur côté l'éventualité d'un pass-vaccinal, en Corse, c'est l'application Travel Password, développée par le médecin urgentiste Paul Marcaggi, qui commence à susciter un certain intérêt. À la fois dossier médical et pass sanitaire, elle vise à «*simplifier le process de vérification visant à établir qu'un individu est vacciné ou testé négatif*». Proposée depuis janvier aux salariés de l'hôpital d'Ajaccio, elle a également été plébiscitée par le groupe Ollandini, opérateur historique du tourisme en Corse. Selon ses promoteurs, elle pourrait bien être «*le futur de la sécurité sanitaire dans les grands événements*». À condition bien sûr qu'il y ait des événements car pour l'heure, lieux de convivialité et de culture sont fermés.

À l'approche du printemps, la Sardaigne semble donc avoir un avantage incontestable par rapport à la Corse, du moins pour ce qui est d'attirer une clientèle touristique encline à faire des dépenses autres qu'une location et un plein de caddy à l'hyper du coin. À condition, toutefois, qu'elle conserve son statut de zone blanche. À cet effet, la région avait lancé dès janvier la campagne de «*screening*» Sardi e Sicuri, destinée à surveiller la circulation du virus via des campagnes de tests bien suivies par les populations invitées à s'y prêter. Au 8 mars, avec 68 nouveaux cas pour 28227 nouveaux tests réalisés, la Sardaigne affichait un taux de positivité de 0,2% contre un taux de 3,4% en Corse à la même date. Toutefois, il était de 3,9% le 7 mars et de 4% le 9 mars. Au dessus, donc, des taux enregistrés en Corse. Curieusement, cela dit, en terme de vaccination, la Sardaigne est parmi les régions d'Italie qui affichent les scores les plus médiocres puisqu'au 10 mars, on y avait administré «*seulement*» 64,1% des doses de vaccin qui y ont été envoyées. Pour autant, l'objectif affiché est d'avoir, d'ici septembre 2021, réussi à vacciner toute sa population de plus de 16 ans. ■PMP

RÉGLER UN CONFLIT VIA LA MÉDIATION

MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Vous avez un conflit avec une tierce personne?

Avant de saisir la justice, pourquoi ne pas tenter de le régler grâce à la médiation?

Elle se pratique en matière familiale, civile, commerciale, prud'homale et de consommation.

La mission du médiateur est de faciliter le dialogue et amener les parties à trouver un accord amiable.

Elle est par ailleurs, depuis 2020, un préalable obligatoire à l'accès au système judiciaire pour des conflits de voisinage et litiges d'un montant n'excédant pas 5000€.

Les explications de Paul Pasqualetti, médiateur en Haute-Corse.

Ancien sapeur-pompier professionnel, Paul Pasqualetti, s'est reconverti dans la médiation en 2018. Une suite somme toute logique, explique-t-il: «Résoudre les problèmes a toujours fait partie de mon environnement et c'est quelque chose qui me plaît. Dans ma profession, j'étais appelé à résoudre tout un tas de difficultés, qu'il s'agisse des conflits entre les agents ou entre les agents et la population. Au cours de l'année 2017, en fin d'exercice, j'ai entendu parler de la médiation. C'était quelque chose d'émergent, je me suis renseigné et j'ai trouvé ça intéressant parce que ça faisait appel à une technicité mais surtout à des principes qui m'étaient familiers». Si avoir une formation n'est pas obligatoire pour devenir médiateur, il a cependant souhaité confronter les outils que mettaient en place les instituts de formation de la médiation avec ce qui avait jusque-là été son histoire, son environnement professionnel. «J'ai trouvé d'énormes similitudes et j'ai suivi ce cursus qui s'est déroulé à Paris en plusieurs sessions et au bout duquel j'ai pu avoir une attestation.» Si une certaine connaissance des aspects juridiques dans les grandes lignes est

nécessaire, selon Paul Pasqualetti, c'est surtout l'approche qui se révèle importante, la posture que doit avoir le médiateur face à des gens qui expriment quelque chose. «Quand vous discutez avec les gens, ce que vous essayez de faire ce n'est pas de dire si c'est juste ou non. La médiation, c'est: quel est votre problème? Moi je ne m'entends pas avec untel parce qu'il fait ça. L'objectif du médiateur ce n'est donc pas de dire monsieur a raison parce que le code prévoit que ... et vous avez tort. C'est essayer de faire comprendre aux parties le problème qui les oppose.» Le but est donc, par le dialogue, permettre à chacun de vider son sac, que chacun raconte l'histoire de son point de vue «pour que l'autre entende la difficulté rencontrée et essaye de comprendre la situation». Partant de là, le médiateur va tenter de mettre le doigt sur ce qui fait mal et commencer à imaginer avec chacune des parties les solutions pour sortir de l'impasse. Et, souligne Paul Pasqualetti, ce sont les personnes parties prenantes qui vont produire les solutions, le rôle du médiateur étant de favoriser leur émergence, «et là, le droit ne rentre pas là-dedans, c'est le compromis que nous faisons vous et

« La médiation, c'est: quel est votre problème? »



«Aller devant les tribunaux est beaucoup plus long et plus cher, et vous ne maîtrisez pas la solution, alors que là, vous la construisez vous-même.»

moi par rapport à un sujet qui nous oppose. En finalité, si nous tombons d'accord, nous rédigeons un procès verbal d'accord, lequel, si demain l'un de nous ne le respecte pas, pourrait être le fondement pour aller devant le juge en disant: nous sommes tombés d'accord, voila le protocole d'accord, il ne le respecte pas». Auquel cas le juge peut trancher et cette fois au regard de la loi. En 2005, M^e Leca, huissier de justice à Bastia, a créé le centre multiprofessionnel de médiation. Cette structure regroupe plusieurs médiateurs, dont Paul Pasqualetti, afin de mettre en commun les compétences de chacun et surtout dans certaines médiations complexes auxquelles on peut répondre plus facilement lorsqu'on est plusieurs. Car les champs de compétence du médiateur sont nombreux. La médiation dans le cadre d'une affaire qui est portée devant le juge, ce que l'on appelle la médiation judiciaire, nécessite par exemple que le médiateur soit inscrit sur la liste d'aptitude de la Cour d'appel de la commune. «Pour cela il doit faire une demande de candidature. C'est ce que j'ai fait. Ensuite, le médiateur est désigné par le juge et rend compte à celui-ci des avancées de son dossier de la procédure. Si les parties trouvent un accord via le médiateur, c'est acté dans un procès verbal. Si aucun accord n'est trouvé, c'est le juge qui va trancher. L'autre forme de médiation que je pratique est la médiation conventionnelle, c'est-à-dire privée: vous avez un souci avec votre voisin par exemple, et plutôt que de faire appel au juge, on essaie de se mettre d'accord à l'amiable. Toute personne peut faire appel à un médiateur.»

Autre type de médiation qui se développe, celle dite de la consommation, qui permet à un consommateur de résoudre ses litiges avec un professionnel (commerçant, artisan, bailleur, collectivité territoriale, etc.) dans le cadre de l'exécution d'un contrat de vente ou de prestation de services. Pour pouvoir intervenir dans ce genre d'affaires, le centre de médiation de Bastia est en cours de validation auprès de la commission européenne de la médiation de la consommation. Il faut savoir que depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur a le droit de faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel. De leur côté, les professionnels ont depuis cette date l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation et d'en informer leurs clients.

Le coût d'une médiation dépend du type de médiation sollicitée. Dans le cadre d'une médiation judiciaire, c'est le juge qui rémunère le médiateur. Si c'est une médiation conventionnelle ce sont les gens qui payent les honoraires du médiateur et généralement ces frais sont partagés par les deux parties. Il en coûtera plusieurs cen-

taines d'euros... «Ça peut dissuader, certes, mais aller devant les tribunaux est beaucoup plus long et plus cher, et vous ne maîtrisez pas la solution, alors que là vous la construisez vous-même.»

En Haute-Corse, le centre de médiation a à traiter des cas très divers. «Les conflits de voisinage sont assez courants, observe Paul Pasqualetti. Nous avons aussi des dossiers en lien avec des problèmes de copropriété, où nous essayons bien souvent de rétablir la communication entre un syndic et un propriétaire par exemple. Parfois il m'arrive d'avoir des problèmes d'achat de terrains, de parcelles, d'accès à ces parcelles. J'ai noté qu'il y a de plus en plus de sollicitations relatives à des problèmes avec les commerçants».

Quoiqu'elle se développe, la médiation est encore émergente en Corse. Une quinzaine de médiateurs judiciaires sont inscrits à Bastia. «Déjà, la médiation, de mon point de vue, c'est un complément d'activité; les avocats en font, les huissiers, des experts... Je considère que la médiation doit être quelque chose qui se met en œuvre pour permettre à d'autres de continuer de travailler sur leur cœur de métier. Par exemple, le métier du notaire est d'établir des actes et de les faire signer à deux parties. Les deux parties ne sont pas d'accord pour X raisons, donc une partie refuse de signer l'acte. Le médiateur est celui qui débloque les situations, permettant ainsi de signer l'acte. Mais c'est une activité qui prend de plus en plus d'essor, en effet. D'autant que la plupart des dossiers trouvent une issue favorable. Et de fait, on est amenés à faire de plus en plus appel à la médiation pour régler des conflits. Dans certains cas de figure, lorsque vous avez un conflit avec un professionnel, avant d'aller devant la justice, le juge demandera préalablement que le client et le professionnel aient tenté de se mettre d'accord.» Le centre de Bastia souhaite par ailleurs favoriser la médiation dans le monde de l'entreprise. «Anticiper un conflit, c'est éviter qu'il ne surgisse. Quand il surgit, il est bloquant. Si je l'anticipe et que je crée l'espace de discussion pour désamorcer les choses, alors je n'aurai pas de blocage. C'est pourquoi nous essayons de faire entendre au monde de l'entreprise qu'en instaurant un espace de dialogue sur des sujets propres à l'entreprise, en créant des espaces de discussion, on peut tenter d'éviter des blocages, dans une période où tout s'accélère, où l'on est dans l'immédiateté. Ça permet de redonner la main à l'individu». Et s'il y a des cas où l'on est dépourvu de solutions, où il n'y a pas d'autre possibilités que de s'en remettre au jugement, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui «il y a tout un tas de situations qui permettent aux individus de trouver eux-mêmes la solution à leur problème, en mettant en œuvre l'intelligence collective». ■

Céline FORMALI

«Anticiper un conflit, c'est éviter qu'il ne surgisse.»

CARNETS DE BORD

HARRY, MEGHAN,

ET LES CHÊNES

DE NOTRE-DAME

par Béatrice HOUCARD



Vous avez aimé *The Crown*? Si oui, vous devez bouillir d'impatience à la seule idée de voir y surgir un jour Harry et Meghan, ci-devant duc et duchesse de Sussex, les seuls titres dont la couronne britannique ne les a pas [pas encore?] privés.

Pour ceux qui n'ont pas encore vu la série, petit résumé des épisodes précédents. *The Crown*, saison 1: on est en 1952, la jeune Elizabeth, fille du roi Georges VI, a épousé l'homme de sa vie, Philip, et croit avoir devant elle quelques années de bonheur conjugal avant de devenir reine. Mais le roi Georges VI meurt, à seulement 57 ans. Elle devient reine d'Angleterre et Philip comprend qu'il est condamné à marcher toute sa vie trois pas derrière sa femme. Saison 2: Elizabeth II apprend à régner, le jeune Charles, héritier du trône, découvre une éducation à la dure et la sœur de la reine, Margaret, ne peut épouser l'homme qu'elle aime, car il est divorcé. Saison 3: Charles fait la connaissance de Camilla, Winston Churchill meurt. On est en 1965. Saison 4: Charles épouse Diana et mène une double vie avec Camilla, tandis que Margaret Thatcher devient en 1979 l'autre reine d'Angleterre. Il faudra attendre la saison 5 pour que le destin tragique de la princesse Diana vienne se fracasser dans le tunnel de l'Alma, à Paris, une nuit d'août 1997.

Ainsi racontée, *The Crown* sent l'eau de rose et la guimauve, avec un peu de drame par-dessus. En réalité, même si l'exactitude des dialogues et des situations n'est pas garantie 100 %, et pour cause, c'est une série formidable qui nous raconte bien plus que les heurs et malheurs de cette famille royale que l'on hésite à aimer, n'étant pas nous-mêmes sujets d'une quelconque souveraine, mais sans parvenir à la détester. La qualité du scénario, le talent des comédiens sont époustouflants et l'on croise aussi la grève des mineurs, le problème irlandais, la guerre des Malouines, les crises économiques, les relations transatlantiques, le sujet européen, etc.

The Crown ne doit théoriquement compter que six saisons et se terminer, en 2022, par le récit de la rencontre entre William, le fils aîné de Charles et Diana, avec Kate Middleton. Mais les producteurs et auteurs ne peuvent pas nous faire ça! William et Kate

sont bien trop gentils, bien trop lisses pour nous divertir à l'écran. Qu'on leur réserve la une de *Points de vue*! On veut l'exil américain de Harry et Meghan. Meghan, l'Américaine, métisse, divorcée, plus proche de Hollywood que de Buckingham Palace et de Santa Barbara que de Balmoral; et Harry, le fils cadet, celui dont les chances de monter un jour sur le trône sont proches de zéro. On veut les coulisses de l'interview télévisée à CBS, achetée plus de six millions de dollars à sa productrice et revendue à une cinquantaine de chaînes de télévision dans le monde (TMC en France). On veut la mise en scène des confidences un rien pathétiques à Oprah Winfrey [qui avait déjà recueilli les aveux de dopage de Lance Armstrong]. On veut en savoir plus sur les idées de suicide, les soupçons de racisme du Palais, la rupture entre les deux frères, la rivalité entre les deux épouses, le rôle de Charles. À part la reine, nul ne semble avoir le beau rôle dans cette histoire, belle comme une série télévisée. Après la diffusion, il paraît que Charles et William étaient «effondrés» alors qu'Elizabeth II n'aurait pas regardé l'interview... Mais, dans un opportun discours pour la Journée du Commonwealth, la reine avait quelques heures plus tôt vanté «le sens du devoir» et «le dévouement désintéressé». À bon entendre de l'autre côté de l'Atlantique...

Allez, *The Crown*, je ne sais pas pourquoi nous nous passionnons à ce point pour cette famille en crise, mais il faut continuer! On pourrait même demander à Meghan Markle, qui est comédienne, de jouer son propre rôle. Ça aurait de la gueule, non?

POUR QUI LES VACCINS?

En matière de vaccinations, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Après le week-end des 6-7 mars, le ministre de la Santé criait victoire et les citoyens poussaient un ouf d'espoir et de soulagement: on avait vacciné près de 300 000 personnes en deux jours, ce qui laissait entrevoir une belle accélération et donc le retour à une vie normale avant l'été. Puis, le lundi, patatras: les médecins apprennent qu'ils ne peuvent pas réserver cette semaine de nouvelles doses, réservées aux pharmaciens. Après la pédale d'accélérateur, le coup de frein. Le général de Gaulle disait «l'intendance suivra». Pour la vaccination contre le Covid-19,



Photos Catalyst Inc., Ivan Diaz ... Unsplash & Commons

l'intendance est à la peine à Bruxelles et à Paris. Il est vrai qu'un M. Vaccin, dont on n'a plus guère entendu parler, avait lui-même reconnu qu'il n'était «*pas du tout un spécialiste de la logistique*». N'était la gravité de la pandémie, on rirait. Quant aux lenteurs administratives, elles sont toujours là: il s'est par exemple écoulé trois mois entre la décision d'autoriser les pharmaciens à vacciner, et la publication du décret validant cette autorisation...

Il va pourtant bien falloir tenir la promesse de vacciner tous les Français qui l'auront souhaité avant la fin de l'été, et tous les plus de 65 ans avant le début de l'été. Depuis que Pfizer, Moderna, AstraZeneca et bientôt Johnson et Johnson (en attendant Sputnik!) sont entrés dans le vocabulaire quotidien, on entend de plus en plus de gens qui veulent un vaccin et de moins en moins d'«*antivax*». Tant mieux.

Reste un problème: certains médecins sont peu enthousiastes à l'idée de vacciner. «*Ça encombre ma patientèle*» a même déclaré l'un d'eux, à visage découvert, devant une caméra de télévision, sans sembler avoir honte. Pas plus que n'ont honte tous ces médecins ou membres du personnel soignant (notamment dans les Ehpad) qui refusent de se faire vacciner eux-mêmes. On ne regrette évidemment pas de les avoir beaucoup applaudis chaque soir à 20h pendant le premier confinement, mais on hésiterait peut-être à recommencer s'il fallait récidiver ce soir. Qu'ils donnent l'exemple, bon sang, et qu'ils protègent ceux qu'ils soignent!

L'OBJECTIF DE 2024 SERA TENU

Dans beaucoup de régions de France, et pas seulement dans l'île de la Cité à Paris, on travaille d'arrache-pied à la reconstruction de Notre-Dame, victime le 15 avril 2019 d'un incendie qui avait pétrifié le monde entier, catholique ou non, tant le symbole de Notre-Dame dépasse de beaucoup le seul statut de cathédrale. Le 5 mars, deux ministres (Roselyne Bachelot pour la Culture et Julien Denormandie pour l'Agriculture) se sont rendus dans une forêt de la Sarthe pour marquer au poinçon l'«*arbre numéro 1*», l'un de ces deux mille chênes qui seront utilisés pour la reconstruction des charpentes de la cathédrale. L'arbre numéro 1,

coupé dans la forêt de Bercé, 5 400 hectares, jadis remaniée par Colbert lui-même, est âgé de 230 ans et mesure plus d'un mètre de diamètre pour vingt mètres de haut une fois coupé.

Dans d'autres régions de France, notamment en Bourgogne ou dans le Centre-Val de Loire, on s'affaire aussi pour couper des chênes offerts par des propriétaires forestiers publics ou privés, et l'offre est plus forte que la demande. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, trente-sept chênes de la forêt de Marchenoir viennent d'être découpés et envoyés dans une scierie de Normandie. Une quarantaine vont l'être en forêt d'Amboise, en Indre-et-Loire. Parfois, c'est beaucoup moins mais hautement symbolique pour les communes donatrices: ainsi deux chênes centenaires viendront-ils de Vic-sur-Breuilh, en Haute-Vienne (1 200 habitants) et un unique arbre de Seligney, dans le Jura (79 habitants).

Les 2 000 chênes doivent être coupés avant le 15 mars, avant la montée de sève du printemps, et passer ensuite douze à dix-huit mois par la phase séchage, avant d'être confiés aux charpentiers. Mille d'entre eux serviront à la restauration des charpentes de la flèche et du transept de Notre-Dame. Les mille autres seront utilisés pour la charpente historique du XIII^e siècle.

Cette fois, on a prévu un peu partout des coupe-feux. «*Nous coupons aujourd'hui ce qui permettra d'assurer la sécurité de la cathédrale pour huit ou dix siècles*», a confié au *Figaro* le général Jean-Louis Georgelin, chargé par Emmanuel Macron de superviser la reconstruction de la cathédrale. L'objectif de fin des travaux en 2024 reste inchangé malgré la crise sanitaire. Le *Te Deum* est plus que jamais d'actualité pour le 16 avril 2024 et nous promet déjà, j'ouvre les paris, une énième polémique sur la laïcité.

Pour les chênes, calmons tout de suite ceux qui ne supportent pas de voir couper un arbre, fût-ce pour en faire un sapin de Noël: mille chênes coupés correspondent à 0,1% de la récolte annuelle en France. Il y a donc de la réserve et la restauration d'une cathédrale ne risque pas de provoquer la déforestation de la France. Et, dans quelques années, quand ils lèveront les yeux vers Notre-Dame, tous ceux qui ont donné, coupé, préparé, ressentiront un sentiment de fierté et se diront que c'est un peu de leur terre qui a permis de reconstruire cette merveille blessée. ■

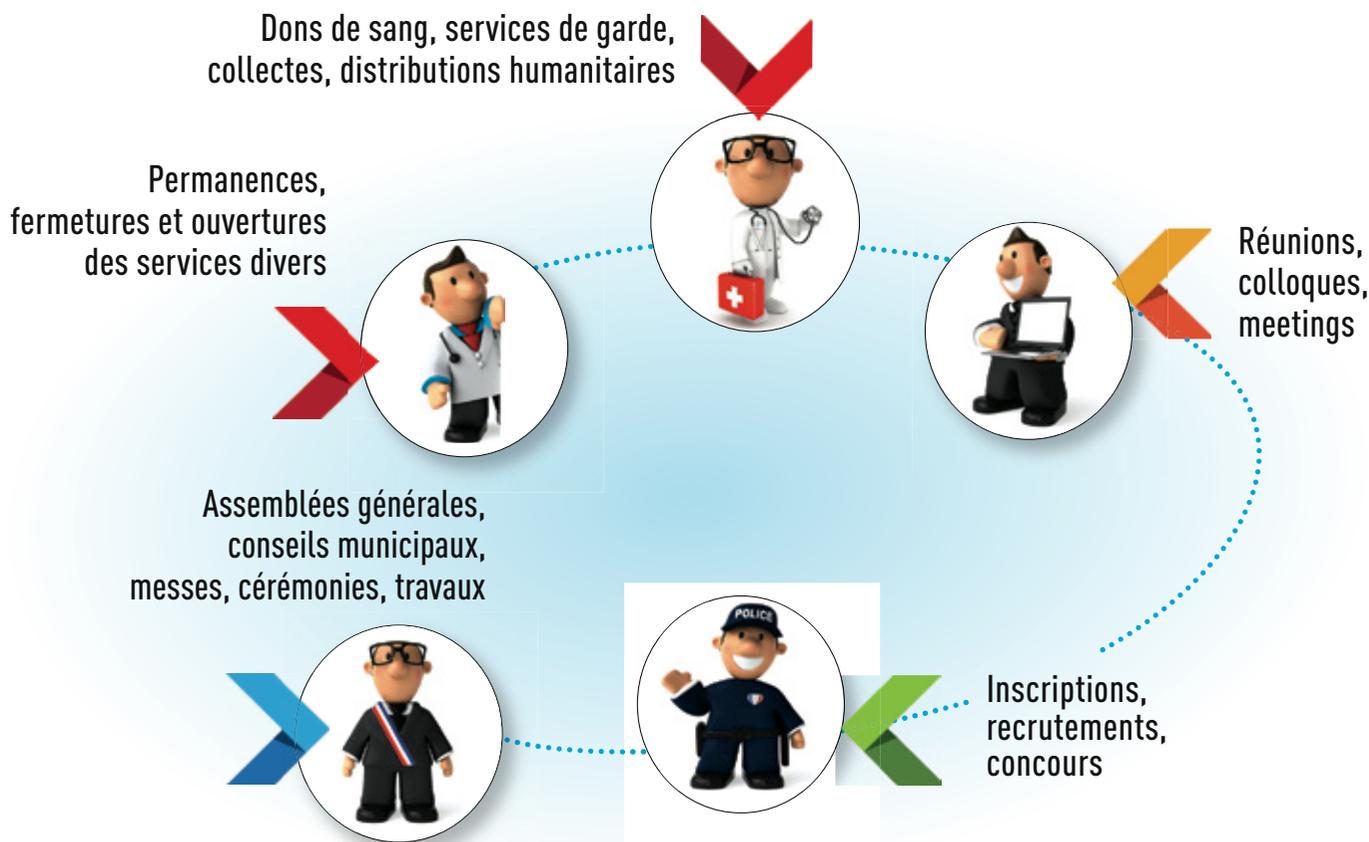
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

